



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 14 juin 2018

Présidence: Christian Hay

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 11 membres excusés

Excusés
Pauline Blaser
Patrick Bréchon
Andreas Buntschu
Maud Carrard Gay
Michel Deruaz
Ameur Jalleb
Carmelo Nicolo
Arthur Petit
Marjorie Petit
Thomas Rigolet
Jean-Pierre Roland

Le quorum est atteint: 79%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2018.
2. Communications du Président.
3. Election du Président, 1^{er} Vice-Président et 2^e Vice-Président du Conseil communal 2018-2019.
4. Préavis municipal 2016-2021 N° 29 – Octroi d'un prêt et d'un don à la Paroisse du Cœur de la Côte, Église Évangélique Réformée du canton de Vaud, pour son nouveau presbytère. Rapport de la commission permanente des finances et prise de décision.
5. Dépôt du préavis 2016-2021 No 27 : Demande d'un crédit pour la réhabilitation complète de la fontaine de Ville atteinte par les outrages du temps. Nomination d'une commission.
6. Postulat de Mme Lucia Suva et consorts: *Taxe sur les locaux commerciaux vacants*.
7. Associations intercommunales.
8. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souligne le plaisir et l'émotion de siéger dans la salle du Parlement vaudois, ce qui en fait une expérience très particulière, et remercie les conseillers qui se sont déplacés. Il fait ensuite voter l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2018.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté après quelques corrections de détail.



2. Communications du Président.

Ce dernier lit des courriers, dont ceux de démission de M. Pierre-François Charmillot de son poste de conseiller communal au 31 mai, celui de Mme Jasmine Menamkat de sa fonction de commissaire de la Cofin au 31 juillet, celui de Mme Florence Fries de sa fonction de commissaire de la Cofin au 30 juin, celui de Mme Lucette Schmutz de sa fonction de commissaire de la Cogest au 30 juin et enfin celui de M. Patrick Bréchon qui déplore son absence ce soir à cause de son obligation de participer à la séance du Conseil régional en tant que délégué rollois et rapporteur de la commission de gestion.

3. Election du Président, 1^{er} Vice-Président et 2^e Vice-Président du Conseil communal 2018-2019.

Les candidatures sont les suivantes:

Présidence: M. Philippe Blaser (PSRV)

1^{ère} vice-présidence: Mme Laurence Bermejo-Dubois (VL)

2^e vice-présidence: M. Giorgio Micello (PLR)

Aucun avis contraire ne s'étant manifesté, M. Blaser est élu par acclamations de même que Mme Bermejo-Dubois et M. Micello.

Le Président relève qu'il est très agréable que les candidats aient été élus par acclamations car dans ce conseil il est parfois ardu de trouver des membres pour les commissions, et les personnes qui assument des fonctions lourdes en temps et en énergie doivent être remerciées. Arrivant lui-même en fin d'année de présidence, il admet que c'est une tâche qui demande beaucoup de travail.

4. Préavis municipal 2016-2021 N° 29 – Octroi d'un prêt et d'un don à la Paroisse du Cœur de la Côte, Église Évangélique Réformée du canton de Vaud, pour son nouveau presbytère. Rapport de la commission permanente des finances et prise de décision.

Le rapporteur de la Cofin, M. Paley, lit les conclusions du rapport qui amendent le préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le premier amendement, accepté par la Municipalité, et la referme pour passer au vote qui montre qu'il est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le second amendement, accepté par la Municipalité, et la referme pour passer au vote qui montre qu'il est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond puis, la parole n'ayant pas été demandée, fait voter sur le préavis amendé qui est accepté à la majorité (2 abstentions).

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis **amendé** de la municipalité du 6 mars 2018
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter d'octroyer à la *Paroisse du Cœur de la Côte – EERV* un prêt de CHF 100'000.-, remboursable sur une durée de 20 ans, sans intérêts, dont les conditions seront confirmées par la signature d'un contrat de prêt en bonne et due forme.



2. d'autoriser la Municipalité à verser la somme de CHF 50'000.- au titre de don à *la Paroisse du Cœur de la Côte – EERV*, une somme déjà portée au budget d'exploitation 2018 au compte 1010.3659.

3. d'autoriser le financement de ces montants par le biais de la trésorerie ordinaire.

Ainsi délibéré en séance le 14 juin 2018

5. Dépôt du préavis 2016-2021 No 27 : Demande d'un crédit pour la réhabilitation complète de la fontaine de Ville atteinte par les outrages du temps. Nomination d'une commission.

Nomination d'une commission ad hoc: Président, M. Monod; rapporteur, M. Bréchon; membres, Mme Lessi, et MM. Roland, Capriati, Rigolet, Ansermoz.

La commission est élue à l'unanimité.

6. Postulat de Mme Lucia Suva et consorts: *Taxe sur les locaux commerciaux vacants.*

Ce postulat étant soutenu par plus de 5 personnes, il est défendu par Mme Suva qui prend la parole pour en expliquer la genèse. Il est facile de constater que la vacance de locaux commerciaux dans la Grand Rue et aux alentours dure et perdure, ce qui l'a interpellée au vu de la qualité de la Grand Rue rénovée dans laquelle il y a des choses à faire. A titre d'exemples elle cite la ville de Morges qui a mandaté une étude auprès de l'Université de Neuchâtel, celle de Nyon qui s'est posé des questions, et celle de Lausanne où un postulat a été déposé en février dernier qui ressemble à celui qu'elle a présenté, accommodé à la sauce rolloise. Après mûres réflexions elle admet qu'une taxe peut faire peur et rappelle que l'idée n'est pas de taxer mais d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux vacants à trouver un repreneur dans l'espoir que la Grand Rue retrouve des vitrines attractives. Elle s'est rendu compte que le terme de « taxe » ne va pas dégager d'adhésion, et elle aimerait surtout qu'il soit montré qu'une attention soutenue est apportée à cette situation par les autorités. Cette crise ne pourra pas s'améliorer grâce à une mesure seulement car les commerces ont de la peine à survivre en Suisse et ailleurs. Les causes en sont multiples, telles le parking, la cherté des loyers, le manque de volonté des habitants qui utilisent le commerce en ligne, etc... Elle désire qu'une étude soit menée, comme à Morges et à Nyon, et qu'une réflexion approfondie permette de déterminer les besoins et d'anticiper l'évolution future. Dans le quotidien « La Côte » du jour elle a lu un article du syndic de Rolle, qui a effectué un travail de recherche sur le commerce rollois.

Le Syndic confirme qu'il a entrepris un travail personnel suite à une sollicitation d'une journaliste pour la rédaction d'un article sur la vacance des locaux commerciaux, sous un angle plutôt positif que négatif. Il est donc parti à recherche d'informations, tant sur le plan suisse qu'europpéen et mondial, et a relevé que le commerce de proximité est en danger. Les autorités n'ont pas toujours pris la mesure de ce problème ou ont estimé que là n'était pas leur responsabilité, mais au fil de son étude il a constaté qu'en fait elles ont un rôle à jouer. La construction de centres commerciaux périphériques a été une erreur et on est dans un monde qui bouge où l'e-commerce est de plus en plus présent. Il est parvenu à la déduction qu'il y a encore des missions que les autorités peuvent remplir, mais la Municipalité doit en discuter, ce qui n'a pas encore été fait. Ce printemps, grâce ou à cause des travaux qui ont recommencé en ville, les initiatives et les contacts reprennent et le problème est reconsidéré. Des mesures pourront être prises, mais il faut une concertation entre les autorités, les commerçants et les habitants qui ont des idées et qui devront communiquer. Le concept d'une plateforme internet commune se retrouve dans beaucoup de projets et elle est souvent évoquée. Par exemple, environ la moitié des commerçants rollois n'ont pas de site internet. L'idée de plateforme



commune serait par exemple de les appuyer pour l'information et la communication. Il faut trouver des solutions ensemble. Le commerce est important, entre autres pour la notion de sécurité, et il faut penser à faire quelques concessions au niveau des formalités par exemple; ce problème pourrait être pensé au niveau régional. Le pouvoir politique a le pouvoir de préparer un avenir commun, peut-être en trouvant des formules inédites. C'est un long chemin mais il faut en parler.

Mme Suva remercie le Syndic de ses éclaircissements et rappelle que son but était de secouer le cocotier; elle est donc ravie que la discussion soit ouverte, que des études soient menées et qu'une nouvelle interpellation soit déposée. Au vu de ces éléments elle a pris la décision de retirer son postulat.

Le Président constate que la démarche ne s'arrête pas avec le retrait du postulat puisqu'une interpellation va prendre le relais.

Mme Bermejo-Dubois confirme que son interpellation touche au même sujet, et avec la reprise des travaux au centre ville les conséquences des travaux précédents sont encore plus visibles. De nouvelles difficultés seront à gérer et elle propose de travailler ensemble pour trouver des solutions. Elle lit ensuite son interpellation:

« Quelles solutions pour favoriser le commerce de détail à Rolle?

Comment stopper l'hémorragie? L'attractivité de Rolle pour les commerces et les clients de ces commerces est de plus en plus faible. Malgré une Grand-Rue toute repimpée et des événements visant à attirer des passants, nous ne voyons pas les enseignes fleurir bien au contraire. Les travaux au centre du village sont incontournables et déjà démarrés, il y a donc urgence que nous fédérions nos énergies pour trouver des solutions avant de devenir un village dortoir. Cette impulsion doit venir de nous Municipalité et Conseil Communal, car nous sommes les mieux placés pour réunir les différents intérêts et sommes aussi bien placés pour aller chercher du soutien au niveau régional/cantonal. Nous demandons à la Municipalité de créer un groupe de réflexion Municipalité, Conseil Communal, propriétaires de locaux commerciaux sur la Grand Rue et gérants de commerces ayant pour objectifs d'identifier les mesures d'amélioration de l'attractivité de Rolle. Nous formulons cette demande sous forme d'interpellation pour éviter des études ou du travail administratif à la Municipalité, ce qui ralentirait la dynamique, néanmoins l'intention est d'avoir une réponse concrète de la part de la Municipalité pour la création de ce groupe. »

Elle termine en indiquant que cette interpellation est signée et soutenue par Cécile Rod, Catherine Safi, Olivier Paley, Philippe Blaser, Dominique Perren, Lucia Suva et elle-même.

Le Président confirme que l'interpellation est prise en compte et qu'il s'agit de créer un groupe de réflexion réunissant des membres de la Municipalité, du Conseil communal, des propriétaires et des gérants de commerces.

Le Syndic explique que cela complète parfaitement ce qu'il a dit précédemment et désire ajouter les habitants dans le groupe de travail car ils sont également très concernés, surtout ceux du centre ville et peut-être d'autres encore. Tant qu'il s'agit d'une plateforme constructive et positive, elle sera gagnante à rassembler toutes les bonnes volontés.

Le Président rajoute que dans la perspective de la fusion il pourrait également être fait appel aux habitants des deux villages concernés.

M. Founou, qui soutient l'interpellation, trouve qu'il pourrait être intéressant de faire venir un regard externe, la problématique étant complexe. Peut-être des idées créatives pourraient-elles venir d'ailleurs.

Le Syndic souligne que ce soit par le biais du postulat ou de l'interpellation il y a du travail derrière, et assure que la Municipalité va s'attacher rapidement à ce sujet.



7. Associations intercommunales.

Le Président informe que les chefs de groupes sont invités à nommer, avant la prochaine séance, un représentant rollois pour chacun des conseils intercommunaux et associations intercommunales. Cela servira à mieux se structurer, comme la réponse de la Municipalité le disait dans le contexte de la motion de M. Deruaz, afin que l'on comprenne mieux ce qui se passe au sein de ces conseils et associations.

Mme Vollenweider donne quelques informations sur le Conseil intercommunal Enjeu qui s'est rencontré le 6 juin pour approuver les comptes 2017 pour une dépense assez élevée entre le scolaire (8,5 mios), la bibliothèque (Fr. 235'000.-) et l'accueil de jour (6 mios) mais la bonne nouvelle est que Fr. 700'000.- reviendront à la commune de Rolle, les dépenses ayant été moins élevées que le budget. En tant que Présidente de ce Conseil intercommunal elle relève que l'absentéisme des délégués rollois la désole. Elle peut comprendre certaines absences mais elle annonce les 4 séances de l'année en début d'année, ce qui devrait permettre de s'organiser. Elle relève que certains délégués ne sont même pas encore assermentés... Si ces délégués ne se sentent pas aptes à prendre part aux séances, qu'ils laissent la place à d'autres personnes plus disponibles. Il est important que les rollois soient présents car à Enjeu il y a des enjeux.

Le Président confirme que les tâches représentatives pour lesquelles on est élu doivent être assumées, c'est important. Cela inclut les convocations aux dépouillements.

8. Propositions individuelles et divers.

Mme Bermejo-Dubois fait part d'une expérience très intéressante qu'elle vient de vivre avec le projet REEL qui a été lancé par la Commune et la Romande Energie. Lors de la récente séance d'information elle a remarqué que des habitants s'engagent et a été frappée par cet engagement citoyen. Elle a trouvé ce message très fort et le projet en lui-même est très intéressant car il incite les rollois et les habitants de Mont-sur-Rolle à se mobiliser pour trouver des solutions pour devenir autonomes énergétiquement. C'est un pari passionnant à relever et elle invite les conseillers et les municipaux à faire de la publicité pour le prochain événement car il faut absolument que plus de personnes y soient présentes, il y a vraiment un avenir à ce type de réflexion et les séances n'ont rien d'ennuyeux, au contraire. Il faut relever le défi.

Mme Choulat Pugnale revient sur l'action citoyenne à la plage qu'elle a évoquée lors du dernier conseil, et convoque les conseillers intéressés à la rejoindre le samedi 16 juin à 20h30 au restaurant de la Plage.

M. Micello évoque la séance plénière des groupes de travail qui s'est tenue au Casino il y a quelques jours, groupes qui rapportaient sur le projet de fusion. La séance fut très intéressante et les comptes-rendus des 10 groupes de travail ont pu être communiqués. La salle était comble et c'est très encourageant, malgré le peu de conseillers communaux rollois présents. Il invite à consulter le site internet www.3communes.ch pour visualiser une petite vidéo qui résume les conclusions des groupes de travail d'une manière très ludique et qui répond déjà à nombre de questions.

Le Président estime qu'à cette séance d'information plus de monde aurait pu être présent, entre autres plus de rollois. Il rappelle le rallye du 8 septembre, rallye dont le parcours sera réparti sur les trois communes et il incite fortement les conseillers à y participer.

M. Ansermoz remarque que les vélos qui circulent sur les trottoirs et les quais posent problème. Ils slaloment dangereusement entre les arbres, les piétons, les poussettes et les chiens, et les risques d'insécurité sont nombreux. Il est intervenu à plusieurs reprises, se faisant parfois insulter. Que peut-on faire pour améliorer la sécurité et éviter que les quais ne soient gâchés par ces incivilités? Est-ce que la pose de panneaux explicatifs peut être envisagée ainsi qu'une présence policière dissuasive?



Il relève aussi le problème des poubelles qui débordent de déchets lors des week-ends, surtout du côté de l'église. Il termine en félicitant le service de la voirie pour les magnifiques réalisations florales sur les quais et au Château. La nouvelle équipe lui semble motivée à embellir la belle ville de Rolle.

Le Syndic, qui habite à proximité des poubelles incriminées, signifie que le problème a déjà été identifié en Municipalité et qu'une deuxième poubelle a été installée vers l'église, mais elle déborde également. Il faudra augmenter la cadence du ramassage.

Mme Safi a une question au sujet du ramassage des déchets organiques qui ne sont plus récupérés lorsqu'ils se trouvent hors des containers marron. Des informations seront-elles fournies?

Mme Choulat Pugnale répond qu'une information à ce sujet paraîtra dans le prochain communiqué de la Municipalité. Elle en profite pour faire remarquer qu'il n'était pas permis de mettre ce type de déchets dans des sacs, ils doivent vraiment être déposés dans les containers. Jusqu'à peu c'était toléré mais désormais ça ne l'est plus. Une campagne d'information se fera à ce sujet.

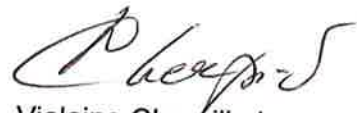
M. Haldimann informe que le soir du prochain Conseil, le 26 juin, à 18h00 aura lieu l'inauguration de la fresque créée par le Sésame à l'arrêt de bus près du panneau campus du Martinet, et il invite les conseillers à y participer.

La séance est levée à 20h59.


Christian Hay
Président

Au nom du Conseil communal




Violaine Cherpillod
Secrétaire